



Formations & Sécurité au travail

www.odformation.com

Livret d'accueil stagiaire



LOGISTIQUE | TRAVAUX PUBLICS | INDUSTRIE | BÂTIMENT | AGRICULTURE | COLLECTIVITES

BIENVENUE

Vous entrez dans un centre de formation,
Pour votre confort et votre sécurité, nous
vous demandons de prendre connaissance
des informations et des consignes présentes
dans ce document et de les suivre durant
toute la durée de votre stage.

Présentation du Centre de Formation ODF

- ✓ Organisme de formation enregistré auprès du préfet de la région PACA
- ✓ Centre d'examens CACES® certifié par Bureau Veritas Certification
- ✓ Organisme habilité SST par la CARSAT Sud Est
- ✓ Organisme conventionné CAUSPR (pont roulant) par la CARSAT Alsace Moselle



LOGISTIQUE | TRAVAUX PUBLICS | INDUSTRIE | BÂTIMENT | AGRICULTURE | COLLECTIVITES

Domaines d'activité



www.odformation.com

CACES®

Le CACES® est un examen destiné à valider les compétences du personnel amené à conduire des engins, tel que l'exige le code du travail. ODF est centre de préparation et d'examens, qualifié organisme testeur dans les domaines suivants.

CACES®

BUREAU VERITAS
Certification



Chariots de manutention
R389



Grues auxiliaires de chargement
R390



Engins de chantier
R372m



Grues mobiles
R383



Nacelles PEMP
R386



Grues à tour
R377m

Domaines d'activité

FORMATIONS REGLEMENTAIRES

Afin d'améliorer la sécurité au travail et de se conformer à la réglementation, ODF propose une large gamme de formation à destination des entreprises et des collectivités.



Habilitations électriques



Travail en hauteur



Ponts roulants
CAUSPR



Gestes et postures



Sauveteurs Secouristes
du Travail (SST)



Risques incendie
Extincteurs



Echafaudages

Autres : Risques chimiques, Chef de manœuvres, Signalisation & Balisage de chantier, Port des EPI, etc.

Domaines d'activité

VERIFICATIONS GENERALES PERIODIQUES

La loi impose aux propriétaires de machines des contrôles techniques réguliers (tous les 6 à 12 mois), appelés Vérifications Générales Périodiques (VGP). Ces vérifications ont pour objectif de déceler, en temps utile, toutes détériorations susceptibles de créer des dangers. ODF réalise les VGP sur tous types d'engins de travaux publics ou de levage ainsi que les contrôles des pulvérisateurs agricoles.

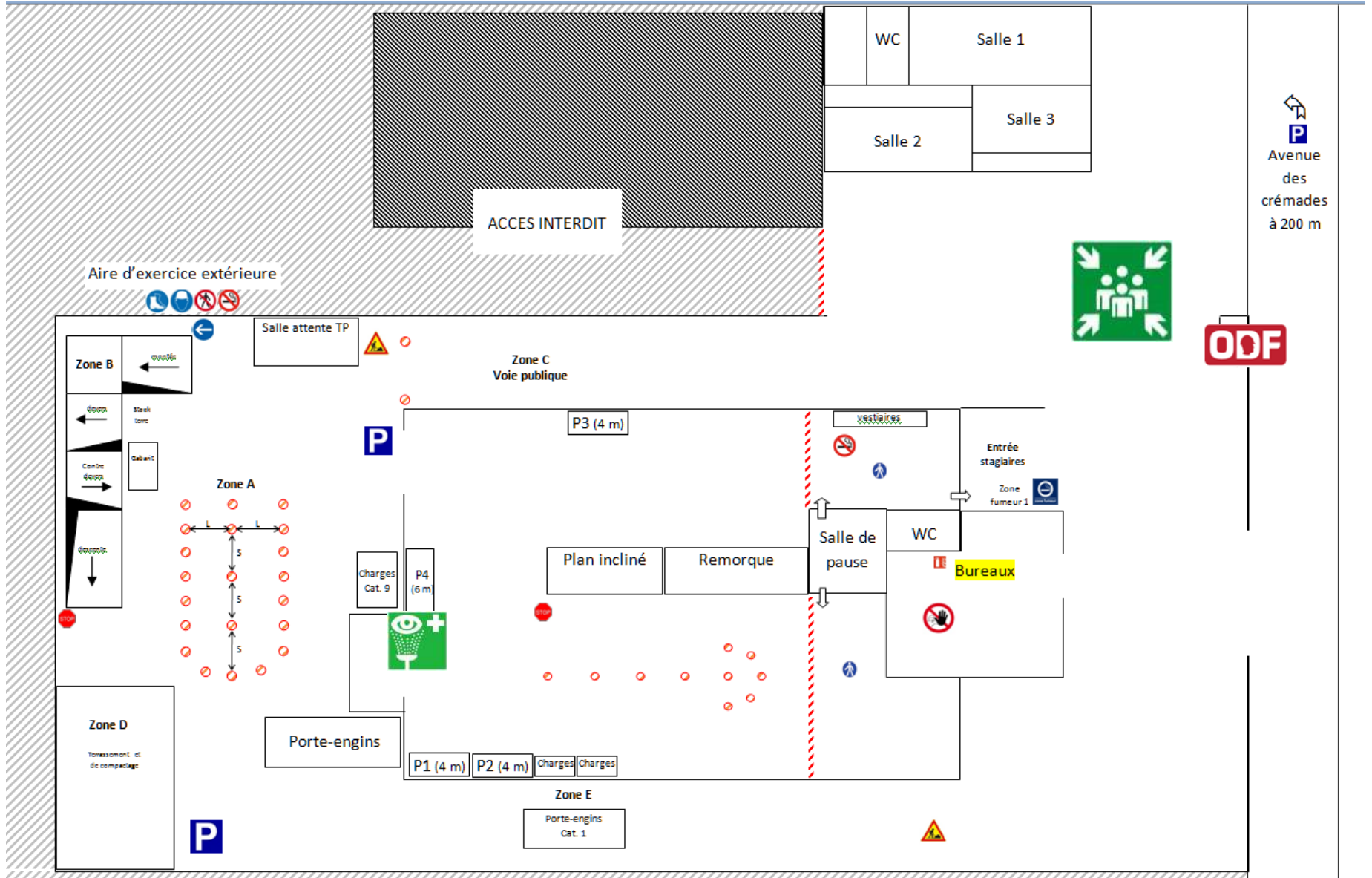



CONTROLE DES PULVERISATEURS

www.controle-pulve.com



Plan du site




Avenue
des
crémades
à 200 m

Renseignements pratiques - Consignes

1- Stationnement des véhicules

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, **les stagiaires doivent se garer hors du centre.**

Le stationnement des véhicules sur le parking ODF est réservé au personnel ODF et aux visiteurs.

Un stationnement gratuit se situe Avenue des Crémades à 200m du centre.



2- Accueil des stagiaire

Votre formateur viendra vous accueillir dans la salle de pause. Veuillez attendre dans cette zone

3- Horaires

De **8h30 à 12h** et de **13h30 à 17h** (avec 2 pauses de 10 minutes à 10h et 15h)

Il vous est demandé de respecter scrupuleusement ces horaires par respect pour le formateur et les autres stagiaires et pour ne pas vous pénaliser (le formateur n'attend pas les retardataires).

Si toutefois vous ne pouviez être à l'heure prévenez immédiatement le bureau ODF.

3- Effets personnels

Des casiers sont à votre disposition pour stocker vos effets personnels. Des cadenas sont disponibles au bureau (une pièce d'identité ou vos clés vous seront demandées contre la remise du cadenas et restituées en fin de journée).

ODF décline toutes responsabilités en cas d'effraction des casiers et/ou de vols d'effets personnels.

4- Circulation des stagiaires sur le site

D'une manière générale, il est interdit de circuler sur le site en dehors des zones piétonnes délimitées.

Lors des formations théoriques l'accès aux zones de formations pratiques est interdit.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène les stagiaires en formation TP ne doivent jamais traverser le hangar. Pour vous rendre au WC ou à la salle de pause vous devez passer par l'extérieur du bâtiment.

Renseignements pratiques - Consignes

5- Accès salle de pause

Une zone de détente est mise à votre disposition avec un distributeur d'eau gratuit et un distributeur de boissons chaudes et fraîches ainsi que des confiseries (payant) à l'entrée du bâtiment.

Veillez en faire un usage respectueux et jeter vos déchets dans les poubelles.

L'accès est autorisé uniquement pendant les pauses. Même pendant les formations pratiques lorsque vous ne conduisez pas vous devez rester prêt du formateur pour écouter ses remarques et conseils et ainsi progresser plus vite.

Une seconde salle d'attente est prévue sur l'aire TP pour les stagiaires en formation Engins de chantier.

6- Utilisation des armoires vestiaires

Des armoires sont à votre disposition devant les salles de formation afin d'y déposer vos affaires personnelles.

Des cadenas sont à votre disposition gratuitement (à demander aux bureaux) contre dépôt d'une pièce d'identité.

La direction décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels au sein du centre de formation ainsi que dans les véhicules stationnés à l'extérieur.

7- Tenue vestimentaires et comportement des stagiaires et formateurs

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente, muni de leurs EPI et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Le port du short, bermuda, pantalon-court, tongs est strictement interdit pendant les formations pratiques.

Il est interdit au stagiaire de causer du désordre et, d'une manière générale, de faire obstacle au bon déroulement du stage.

La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdits sur les lieux de formation.

Si un stagiaire, par son comportement, crée un risque pour la sécurité des autres stagiaires, des formateurs ou lui-même, il sera exclus du stage provisoirement voire définitivement.

Renseignements pratiques - Consignes

8- Respect des Locaux et du matériel

Nous vous demandons de respecter les locaux (salle de pause, WC, salles de formation, aires d'évolution).

Des poubelles sont à votre disposition. Veuillez les utiliser et ne pas laisser trainer de déchets ou des bouteilles dans les salles ou sur les aires d'exercice.

9- Téléphone Portable

L'usage de téléphone portable ou de tout équipement électronique mobile est strictement interdit pendant toute la durée de la formation et les évaluations. Vous pouvez téléphoner lors de pauses uniquement.

Si toutefois vous attendez un appel urgent, mettez votre téléphone sur vibreur et prévenez votre formateur)

10- Interdiction de fumer / Zone fumeur



Il est strictement interdit du fumer sur l'ensemble du site à l'exception de la zone fumeur (située juste à côté de la salle de pause à l'avant du bâtiment) sous peine d'une amende de 68 € ou de poursuites judiciaires. L'accès à ces zones est autorisé uniquement pendant les pauses.

Un cendrier est fixé au mur pour y jeter les mégots. Tout stagiaire jetant des déchets et/ou un mégot de cigarette par terre sera verbalisé (amende 15€).

11- Boissons alcoolisées et Stupéfiants

Il est strictement interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de produit stupéfiants ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées ou des produit stupéfiants.

Consignes générales de sécurité

- **Port des Equipements de Protection individuels (EPI)**



- Le port des EPIs (chaussures de sécurité et baudrier ODF) est obligatoire pour TOUS dans TOUT le bâtiment et la zone d'exercice extérieure.



- A porter en plus obligatoirement lors des formations/ tests grue et TP : casque homologué.



- A porter en plus obligatoirement lors des formations/ tests nacelles: casque homologué avec jugulaire, harnais antichute avec longe



- Le port des gants est obligatoire pour toute manutention manuelle ou vérification d'organe mécanique.



- Le port de protections auditives est recommandé voire obligatoire selon le niveau sonore des engins (bouchons d'oreilles mis à dispositions gratuitement)

Consignes d'urgences

En cas d'accident ou d'incendie

AVERTIR

Appeler le responsable et/ou un secouriste SST (Tout le personnel des bureaux est SST)

Téléphoner aux secours (**112 ou 18**) :

Se présenter

Donner l'adresse exacte : ODF - 176 Rue d'Irlande – ZAC du Coudoulet – 84100 Orange (face à Isover)

Préciser la nature du sinistre, le nombre et l'état des victimes, dire quels sont les premiers gestes qui ont été pratiqués.

Ne pas raccrocher le premier

ETEINDRE et/ou éviter la propagation d'un feu

Fermer portes et fenêtres

Utiliser les moyens de lutte à disposition sur le site : extincteurs

EVACUER

Par le chemin le plus court en repérant les issues de secours : symboles vert lumineux



Rejoindre le point de rassemblement à l'extérieur devant le bâtiment



En cas de projections d'acide dans les yeux

En cas de projections d'acide dans les yeux une station de décontamination est situé au niveau de la zone de chargement des batteries des chariot sous le palettier P4 :



Dernier Rappel

- Afin d'éviter toutes erreurs dans vos certificats, écrire vos noms et prénoms en **MAJUSCULE** et de **manière LISIBLE**

- N'oubliez pas vos EPI
- Respecter les consignes de votre formateur
- Lors des formations pratiques, en fin de journée, il est demandé aux stagiaires de réaliser la fin de poste sur les machines. Cela inclus, entre autres, de faire un rapide nettoyage de la machine (chiffon, balayette, karcher, mis à disposition). Cela fait partie du stage et du rôle d'un conducteur d'engins.

- Pensez à **la sécurité avant tout** (la votre et celle des autres)

Bonne Formation !

CONTACT

POUR TOUTES QUESTIONS OU DEMANDES D'INFORMATIONS SUR NOS STAGES, VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER :

MARIE

Tél.: 04.90.61.22.36
contact@odformation.com

site internet : **www.odformation.com**